

POLE TERRITOIRES ET SERVICES
DE PROXIMITE

AGENCE DEPARTEMENTALE DU
PAYS DE RENNES

DEVELOPPEMENT LOCAL

AFFAIRE SUIVIE PAR

Katia LEBOUILLE-PADELLEC
Anne ROGARD

Monsieur le Maire
ANDOUILLE-NEUVILLE
MAIRIE
1 Place des Croisettes
35250 ANDOUILLE-NEUVILLE

21 DEC. 2022

Thorigné Fouillard, le

TEL : 02 99 02 49 44

katia.le-bouille-padellec@ille-et-
vilaine.fr

Dossier n°: FSO03112

Objet : FST - BATIMENTS COMMUNAUX (OU INTERCOMMUNAUX POUR LES EPCI PRIORITAIRES)

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que lors de sa réunion du 05 Décembre 2022, la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine a accordé à votre collectivité une subvention d'équipement de **73 035,81 Euros** pour les travaux de restauration du clocher de l'église Saint Melaine (tranche opérationnelle).

Le montant de la subvention est calculé sur les bases suivantes :

- Dépenses retenues 166 939,00 €
- Taux 43,75 %

Je vous rappelle que la décision d'attribution devient caduque si le versement n'est pas sollicité dans un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution par la Commission Permanente.

Le montant de cette subvention vous sera versé sur le compte 30001 00402 C3500000000 89 B D FBDF FOUGERES après réception d'un décompte détaillé de la dépense, certifié du comptable public.

Par ailleurs, je vous précise que la participation financière du Département doit impérativement faire l'objet d'une communication adaptée dont les modalités vous sont présentées dans le vademecum *Obligations en matière de communication en cas de subvention* joint à cette lettre de notification. Les bénéficiaires de subventions départementales ont donc l'obligation de communiquer sur l'existence du financement départemental et toute aide financière doit ainsi être mentionnée selon les modalités adaptées à la nature du projet subventionné. Les équipes du Département sont à votre disposition pour toute information, conseil, et s'engagent à vous fournir les éléments de communication et visibilité nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à l'ESS, à la
transition écologique, à l'enseignement
supérieur et recherche, à la coordination
des politiques transversales

Bien cordialement

Emmanuelle ROUSSET